

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 avril 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°10**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentées :** Mme Christèle COURSAT, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Aïcha RAZOUKI

**Etaient absents :** Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Fixation de tarifs pour l'occupation de locaux municipaux par l'Association Potentiels**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que la Ville de Tulle met à la disposition de l'association Potentiels des salles dans l'ancienne école de La Fageardie,
- Considérant que, ce site devant être fermé cet hiver dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'économie d'énergie, la CAF, afin de permettre à l'association de terminer l'année scolaire dans ce bâtiment, a proposé à la collectivité de prendre en charge une partie du coût du chauffage,
- Considérant qu'à la prochaine rentrée scolaire, l'association Potentiels sera installée dans des locaux situés dans l'ancienne Ecole Turgot,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1- **Décide** de facturer à la CAF la somme de 2 900 euros correspondant à sa participation aux frais de chauffage des locaux occupés par l'Association Potentiels et situés dans l'ancienne Ecole de la Fageardie.
- 2- **Décide** de facturer à l'association Potentiels une participation pour frais de fonctionnement de 150 euros par mois pour l'occupation des locaux sis Ecole Turgot à partir de la rentrée scolaire prochaine.
- 3- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.
- 4- **La recette** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget Ville.
- 5- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
  
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 13 AVR 2023

Date et ref de l'accusé de réception : 13 AVR 2023

Mo - MOU2023